



PROCEDURE DES DEMANDES DE STAGE

Mise à jour le 15/04/2019

- La demande doit être formulée par écrit, à l'attention de monsieur le maire, et contenant les éléments suivants :
 - le service demandé,
 - la durée du stage et les dates de début et de fin de périodes,
 - l'objectif du stage,
 - le cadre de cette demande (études, immersion, projet professionnel...).
- Cette demande doit nous parvenir dans un minimum d'**un mois** avant le début du stage (cf. le schéma en bas de page). Pour un stage durant les vacances scolaires d'été, la demande doit nous parvenir au mois de mai. Les conventions pourront être remises en main propre au service des ressources humaines ou par courrier.
- Pour les stages au sein de l'ALSH (centre de loisirs), en établissement d'accueil petite enfance et au sein des écoles maternelles, une copie de la page du carnet de santé concernant les vaccinations obligatoires devra être transmise avec les conventions de stage.
- La commune ne conclut à ce jour ni contrat en alternance, ni contrat de professionnalisation, ni contrat d'apprentissage.
- L'interlocuteur entre le stagiaire et la collectivité sera le service des ressources humaines. Le maître de stage valide la **partie technique** et n'est en aucun cas habilité à donner des informations concernant la **partie administrative** et légale (conventions, absences...).
- **Absences :**
 - Le stagiaire s'engage à informer son maître de stage ET le service des ressources humaines de toute absence ou retard en cours de stage.
 - En cas d'arrêt maladie, une copie des certificats médicaux doit être transmise au service des ressources humaines.

CIRCUIT D'UNE DEMANDE D'UN STAGE

Demande écrite adressée à monsieur le maire ou président du CCAS
Transmise par les Ressources Humaines au service concerné
Si réponse positive, les RH demandent les conventions au stagiaire,
Remise des conventions remplies et signées par le stagiaire (env. 1 semaine)
Renvoi à l'établissement scolaire pour signature (env. 1 semaine)
Retour de l'exemplaire de la collectivité signé de toutes les parties (env. 2 semaines)
Début du stage ¹

¹ Vous noterez que le stage débute environ un mois après la remise des conventions aux ressources humaines. Merci donc de prévoir le délai nécessaire lors de votre demande.